



CRIB

EN *b r e f*

9

numéro



EDITORIAL

Septembre. Fin de l'été, début de l'automne. Septembre synonyme de rentrée. Rentrée scolaire, rentrée associative... Après une courte période de repos (pour certains), les activités de l'association reprennent leurs cours et leurs droits. Les forums des associations marquent le début d'une nouvelle année. C'est le moment pour vous bénévoles de procéder :

- à l'inscription et à l'assurance des nouveaux adhérents,
- au recrutement de nouvelles forces vives,
- à l'élaboration de la trésorerie,
- au montage des dossiers de demande de subvention,
- à la rédaction des contrats de travail,
- à l'établissement des premières fiches de paie...

Autant d'activités indispensables à la bonne santé de votre association et qui nécessitent d'être accompagnées. Le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) remplit cette mission. Il vous apporte informations, soutien et accompagnement sur toutes les questions touchant à la vie associative.

Ce numéro 9 du « CRIB en bref », dans la continuité du précédent, se donne pour objectif de vous apporter une aide sur des sujets précis qui vous intéressent :

- vous retrouverez en première page les comptes rendus des deux derniers « rendez vous du CRIB » relatifs aux assurances et aux responsabilités des bénévoles ainsi qu'au rôle du trésorier,
- faisant suite à la présentation des partenaires privés (« le CRIB en bref n°8 »), nous vous proposons de vous plonger dans les partenaires publics et les aides qu'ils peuvent vous proposer,
- en page 3, nous vous présentons le projet de développement de la vie associative que nous souhaitons mettre en place dans les Yvelines,
- enfin, vous retrouverez en page 4 la programmation des « rendez vous du CRIB » pour le second semestre 2008 et celle du Club Asso Emploi.

Excellente lecture de la part de toute l'équipe du Crib. Bonne rentrée !

Nicolas PERIE

Professeur de sport
Chargé de la Vie Associative
Direction Départementale Jeunesse, Sports et Vie Associative

RETOUR SUR...

LES RENDEZ-VOUS DU CRIB

11 avril 2008 à Maurepas

“Assurances et responsabilités des Associations”

La MAIF a présenté aux quarante cinq associations invitées par le CRIB, la mairie et l'Office Municipal des Sports (OMS) de Maurepas, les points essentiels sur les différentes responsabilités des associations, de leurs adhérents et de leurs dirigeants. Contracter une assurance est obligatoire pour les associations sportives (art. L 321-1 et suivants - Code du sport) et fortement conseillé pour les autres. Dans tous les cas, il est impératif de procéder à l'inventaire des risques auxquels l'association est exposée. Pour cela contacter l'assureur de votre choix.

En matière d'assurance, il faut prendre en compte trois points :

- La **responsabilité civile** et l'obligation légale pour toute personne de réparer les dommages causés par ses propres actes ou par le fait des personnes, choses ou animaux qu'elle a sous sa garde ; elle peut être complétée par la garantie individuelle accident et par l'assurance des biens, locaux ou véhicules.
 - La **responsabilité pénale** (obligation légale pour un individu, une association de supporter les peines et sanctions prévues par les lois et règlements en raison d'une infraction qu'il a commise) est **inassurable**.
 - La **responsabilité contractuelle** : l'association aura généralement une OBLIGATION DE MOYEN et non de résultat auprès de ses membres (adhésion = contrat) : elle n'est pas tenue de garantir l'absence de tout accident mais elle doit tout mettre en œuvre pour éviter l'accident. Il appartiendra à la victime de rapporter la preuve du manquement de l'association à ses obligations pour que sa responsabilité civile soit engagée.
- Pour plus d'informations www.maif.fr/associations



3 juin 2008 à Versailles

“La fonction de trésorier”

Près de soixante trésoriers d'associations ont échangé avec l'équipe du CRIB et la Caisse d'Epargne sur le rôle du trésorier, ses outils ainsi que les relations avec sa banque.

La loi 1901 ne définit pas les fonctions d'un trésorier. Les statuts de l'association peuvent le préciser mais cette fonction est laissée à la libre interprétation de chacun. Cependant il doit pouvoir répondre à la question : « A-t-on assez d'argent pour... ? »

Pour cela, le trésorier devra accomplir trois tâches principales :

- Etablir le budget prévisionnel ;
- Contrôler les dépenses et les recettes (comptabilité) ;
- Gérer la trésorerie.

Une gestion « en bon père de famille » est conseillée. Le trésorier doit rendre des comptes aussi bien en externe (financeurs, partenaires) qu'en interne (membres de l'association). La communication des éléments financiers doit se faire avec transparence et pédagogie aussi bien **auprès du président et du bureau que des adhérents (Assemblée Générale)**.

Pour plus d'informations www.associatis.com

Les comptes rendus des réunions du CRIB sont disponibles sur www.profession-sport-78.com



L'ESSENTIEL SUR :

LES PARTENAIRES PUBLICS AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

Dans la gestion quotidienne d'une association et afin de mener à bien leur projet, les bénévoles ont besoin d'être accompagnés et soutenus. Cette aide peut être apportée par :

- des partenaires privés (associations têtes de réseau, entreprises)
- des partenaires publics (Etat, collectivités territoriales).

En matière de partenaires publics, il est parfois bien difficile pour une association de savoir à qui s'adresser. Une question sur le régime fiscal de mon association, vers qui me tourner ? Une question sur l'embauche de personnel, sur les différentes subventions possibles, sur l'agrément, sur la réglementation... La liste pourrait être développée à l'infini.

Cet article se donne comme objectif de clarifier certaines notions relatives aux partenaires publics et d'apporter les principales informations indispensables à la conduite du projet de l'association.

L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En premier lieu, il convient de faire la différence entre « Etat » et « Collectivités territoriales » car ce sont deux partenaires publics aux missions distinctes qui pourront vous apporter chacun une aide :

■ L'Etat

L'Etat est représenté au niveau du département par le **Préfet de département** et les **services déconcentrés de l'Etat** : **D**irection des **S**ervices **F**iscaux (DSF), **D**irection **D**épartementale de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation et de la **R**épression des **F**raudes (DDCCRF), **D**irection **D**épartementale des **A**ffaires **S**anitaires et **S**ociales (DDASS), **D**irection **D**épartementale de la **J**eunesse et des **S**ports (DDJS) etc.... Au niveau de la région, l'Etat est représenté par le Préfet de région et les services déconcentrés selon la même architecture.

■ Les collectivités territoriales

Les **collectivités territoriales** sont présentes à quatre niveaux : les **communes**, les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI** = communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine), le **Conseil général (CG)** et le **Conseil régional (CR)**.

THEMES DE RECHERCHE ET PARTENAIRES PUBLICS RESSOURCES

En second lieu, et selon votre thème de recherche (agrément, fiscalité, emploi, financement) et votre secteur d'activité (environnement, humanitaire, santé, social, sport, jeunesse, culture...), vos interlocuteurs ne seront pas les mêmes.

■ L'agrément

Pour obtenir un agrément, label de qualité, donnant accès à certains droits, vos interlocuteurs seront différents selon que vous soyez une association oeuvrant :

- dans la protection de l'environnement (**D**irection **R**égionale de l'**E**Nvironnement - DIREN),
- dans le domaine sanitaire, social ou médico-social (**D**irection **D**épartementale des **A**ffaires **S**anitaires et **S**ociales - DDASS, **D**irection **D**épartementale de la **P**rotection **J**udiciaire de la **J**eunesse - DDPJJ, **C**onseil **G**énéral)
- dans le domaine du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire (**D**irection **D**épartementale de la **J**eunesse et des **S**ports - DDJS).

■ La fiscalité

Pour savoir si vous êtes assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à l'impôt sur les sociétés (IS) et à la taxe professionnelle (TP), vous pouvez contacter la direction des services fiscaux (DSF).

■ L'emploi

Pour les aides à l'embauche, le droit du travail, vous pouvez faire appel à la **D**irection **D**épartementale du **T**ravail, de l'**E**mloi et de la **F**ormation **P**rofessionnelle (DDTEFP), à l'**A**gence **N**ationale **P**our l'**E**mloi (ANPE). Vous pouvez contacter l'**U**nion de **R**ecouvrement de **S**écurité **S**ociale et des **A**llocations **F**amiliales (URSSAF) pour ce qui concerne votre immatriculation d'employeur, la déclaration unique d'embauche, le calcul et le versement des cotisations de sécurité sociale.

■ Les financements publics

Si vous êtes une association sportive, vous pouvez vous adresser à la DDJS, à la mairie du siège social de votre association, à l'EPCI, au Conseil Général (CG) et au Conseil Régional (CR) ; une association œuvrant dans l'environnement, à la DIREN, au CG et au CR ; une association oeuvrant dans l'aide et l'action sociale (insertion sociale, personnes âgées, personnes handicapées) à la DDASS et au CG.

POUR ALLER PLUS LOIN

Cette présentation n'est pas exhaustive. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) des Yvelines ou le **C**entre de **R**essources et d'**I**nformations pour les **B**énévoles (CRIB).

Un outil sur les aides possibles est en cours d'élaboration et sera accessible sur le site de la DDJS : <http://www.ddjs-yvelines.jeunesse-sports.gouv.fr/>

POUR EN SAVOIR PLUS:

Préfecture des Yvelines :
1 rue Jean Houdon
78010 Versailles Cedex
<http://www.yvelines.pref.gouv.fr>

Conseil Général des Yvelines :
Hôtel du département
2 place André Mignot
78012 Versailles Cedex.
Tél : 01 39 07 78 78
<http://www.yvelines.fr>

Conseil Régional Ile-de-France :
33 rue Barbet de Jouy
75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85
<http://www.iledefrance.fr>



L'ACTUALITÉ :



LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE DANS LES YVELINES

Dans « le CRIB en bref n°8 » nous vous présentions un aperçu du paysage associatif yvelinois : 46.000 associations déclarées, 1100 créations d'associations par an et cinq secteurs représentatifs (la culture, le social, la recherche, les loisirs et le sport).

Dans la continuité, en janvier 2008, la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) des Yvelines a mené **une enquête en milieu rural avec deux objectifs** : identifier les besoins des associations d'une part évaluer les modalités de communication entre les associations et l'Etat d'autre part.

Les résultats

Concernant le premier objectif, les bénévoles souhaitent avoir des réunions d'informations et des formations proches de leur lieu de vie, portant sur la recherche de financements, le montage de dossier de demande de subvention, la définition et la conduite de projet, les responsabilités et les assurances, le travail en équipe, l'emploi, la comptabilité, la fiscalité, l'organisation d'un événement, le renouvellement des bénévoles.

Concernant le second objectif, la majorité des bénévoles interrogée déclare se sentir isolée. Elle avoue éprouver des difficultés dans l'accès à l'information. Selon eux, ce constat s'explique par le manque de communication de la part de l'Etat mais aussi par un manque de temps pour chercher les informations. Les bénévoles souhaitent avoir un référent, un numéro de téléphone quand ils ont une question à poser.

Les actions

Le 6 juin 2008, la DDJS des Yvelines a réuni un groupe de travail constitué de différents partenaires associatifs du département pour **mettre en place un « Pôle Vie Associative »**. Il a vocation à se développer et s'ouvrir à l'ensemble des acteurs privés ou institutionnels souhaitant s'impliquer dans cette démarche de développement de la vie associative.

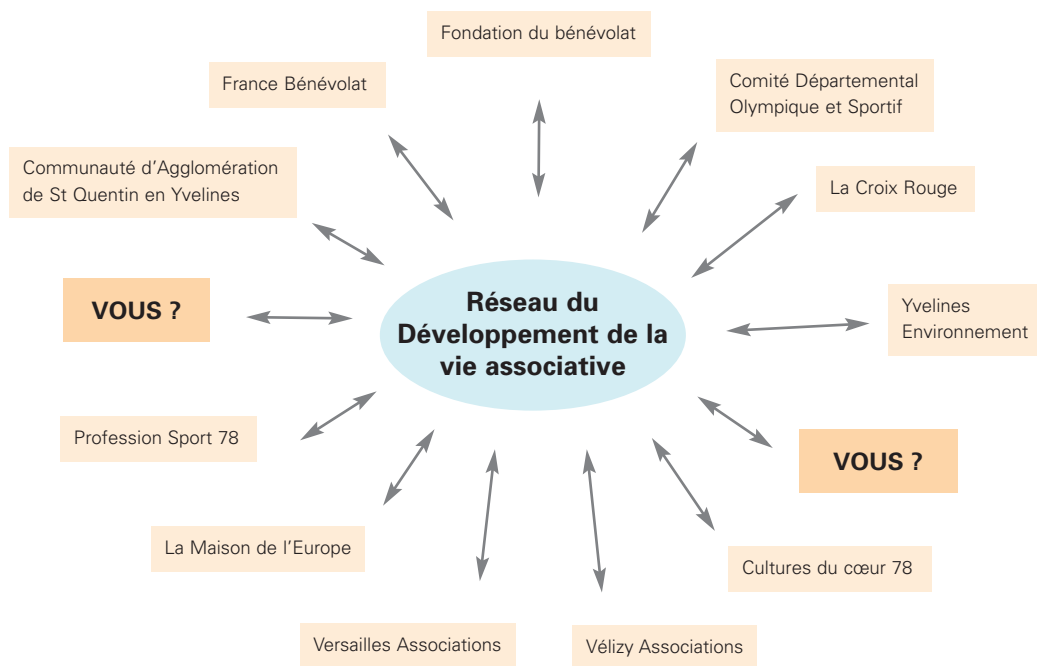
Le « Pôle Vie Associative » a pour **objectif de simplifier l'accès aux informations en mutualisant les compétences** de l'ensemble des acteurs œuvrant dans la vie associative.

Il s'organise selon deux orientations :

- **améliorer et développer les réseaux** pour permettre à l'ensemble des associations d'avoir accès à l'information (réseau avec les communes, avec d'autres associations têtes de réseau, avec des personnes ressources selon les thématiques, identification de points d'appui à la vie associative...),
- **créer et faire connaître des outils au service des bénévoles** pour les aider dans la gestion au quotidien de leurs associations (kit association, fiches pratiques sur des thèmes précis, site Internet commun, organisation d'événements, mise à disposition d'ouvrages dans les bibliothèques municipales...)

Le projet est ambitieux. Il permettra d'accompagner encore mieux les bénévoles qui œuvrent dans les associations.

A ce jour, il regroupe **des associations têtes de réseau et une collectivité** :



RÉSEAU DU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

France Bénévolat :
www.francebenevolat.org

Fondation du Bénévolat :
www.fondation-benevolat.com

le Comité Départemental
Olympique et Sportif des Yvelines :
www.yvelines.franceolympique.com

la Croix Rouge Française 78 :
www.croix-rouge.fr

Yvelines Environnement :
www.yvelines-environnement.org

Cultures du Cœur 78 :
www.culturesducœur.org

Vélizy Associations :
<http://velizy.associations.free.fr>

Versailles Associations :
www.versaillesassociations.asso.fr

la Maison de l'Europe :
www.maisoneurope78.eu

Profession Sport 78 :
www.profession-sport-78.com

La Ligue de l'Enseignement :
www.laligue78.org

La Communauté d'Agglomération
de Saint Quentin en Yvelines :
www.saint-quentin-en-yvelines.fr

POUR EN SAVOIR PLUS:

Les conseillers techniques DDJS :
Marie ROIGT 01 39 24 36 19
Nicolas PERIE 01 39 24 36 27

LA VIE DU CRIB...

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CRIB : Information, sensibilisation et orientation

LE CRIB vous invite à participer aux prochains rendez-vous et vous propose le programme du 2ème semestre 2008 sur l'ensemble du territoire des Yvelines.

Des experts sur chaque thème proposé pourront répondre à vos interrogations sur la gestion de votre association.



LES CONTACTS DU CRIB



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS DES YVELINES
7, rue Jean Mermoz
Bât. B 3^{ème} étage
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 24 24 70
Fax : 01 39 24 24 77

www.ddjs-yvelines.jeunesse-sports.gouv.fr
mjs078@jeunesse-sports.gouv.fr
Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE
Marie ROIGT
Nicolas PERIE

LA COMPTABILITE

29 Septembre à POISSY

LE RECRUTEMENT DES
BENEVOLES

13 Octobre à St Quentin en Yvelines

OPTIMISER VOS DEMANDES
DE SUBVENTIONS

Novembre - date et lieu à définir

LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DU SPORT

24 Novembre à VERSAILLES

LES OBLIGATIONS DES
ASSOCIATIONS EMPLOYEURS

15 Décembre - lieu à définir

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CLUB ASSO EMPLOI : Formation, échanges de pratiques et d'expériences



COMPTABILITE NIVEAU 2

18 octobre à Versailles Associations
10 h - 13 h

COMPRENDRE LA PAIE

17 novembre à Versailles Associations
14 h - 17 h

SPONSORING - MECENAT
1ère partie

16 Décembre à Versailles
à la DDJS 14 h - 17h

SPONSORING - MECENAT
2ème partie

Janvier 2009

GERER LES ABSENCES
DES SALARIES

Février 2009

GESTION D'UN PROJET
1ère partie

Mars 2009

GESTION D'UN PROJET
2ème partie

Avril 2009

SITE INTERNET DU CLUB ASSO EMPLOI : Inauguration et services proposés

La vidéo de l'événement du 4 juin est sur www.clubassoemploi.org

Devenez membre du Club Asso Emploi en vous inscrivant en ligne et accédez à :

- un planning des ateliers de formation ;
- au forum du Club Asso Emploi, lieu d'échanges de pratiques et de partage d'expériences ;
- à des ressources documentaires et des outils téléchargeables ;
- aux coordonnées des membres du Club Asso Emploi ayant accepté de les partager.



PROFESSION SPORT 78
23, rue du Refuge
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 20 12 30
Fax : 01 39 51 40 58

contact@profession-sport-78.com
www.profession-sport-78.com

Maxime QUEVAL
Richard MARTIN



N'hésitez pas à nous
contacter, nous sommes
à votre disposition pour
toutes questions ou
précisions.